Section Intersyndicale FSU – SNES, SNEP - FO
Equipe enseignante du collège Romain Rolland
36, rue Jean-Baptiste Renoult
94200 Ivry-sur-Seine

Ivry-sur-Seine, lundi 1er décembre 2014

A Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil
s/c de Madame l'Inspectrice d'Académie
s/c de Monsieur le Principal du collège

Objet : entrée dans le dispositif d'éducation prioritaire

Madame la Rectrice,

Par la présente, l'équipe enseignante du collège Romain Rolland d'Ivry-sur-Seine tient à vous informer de sa surprise et de sa colère devant la nouvelle grille d'éducation prioritaire dévoilée par l'Inspection d'Académie.

En effet, notre collège était jusque là intégré à ce dispositif (ancien REP), classé APV et zone prévention violence. Nous sortons de l'éducation prioritaire aujourd'hui, et donc ne bénéficierons pas des avantages corrélés pour favoriser des conditions d'enseignement tolérables.

A l'heure où nous assistons à la précarisation de la salle des professeurs, où nous accueillons un nombre important de stagiaires, ces conditions deviennent de plus en plus difficiles sur le terrain. Ceci s'explique notamment par la montée considérable d'effectifs que notre collège a connue : en quelques années seulement, R. Rolland a accueilli 200 élèves de plus bien que notre établissement n'ait pas été doté de locaux supplémentaires. Actuellement en travaux, le collège est présenté par le Conseil Général comme ayant une capacité d'accueil de 850 élèves ! Certaines classes atteignent 27 ou 28 élèves, voire 29 dans un groupe de langue, sans compter l'intégration des élèves ULIS dans quelques disciplines.

Comment absorber une telle hausse sans davantage de moyens et dans le contexte socio-économique et environnemental qui est celui de nos élèves et auquel nous sommes confrontés tous les jours ? Comment stabiliser les équipes enseignantes alors que les résultats se dégradent, tout comme nos conditions de travail, difficultés plus aucunement reconnues ?

Nous ne pouvons donc accepter cette décision, que nous contestons, au contraire, avec force.

Recevant des enfants d'Ivry et de Vitry, nous nous interrogeons sur la cohérence et la viabilité de cette grille sur le court et le long terme, quand nous apprenons que nous sommes, le seul établissement de notre commune à ne pas bénéficier d'un classement REP.

Le profil de notre établissement, des familles de nos élèves, est-il si différent des collèges voisins ? Au regard des critères retenus par Madame la Ministre pour établir une liste d'établissements relevant du dispositif REP, nous ne le pensons guère et nier cette réalité serait pour le moins surprenant.
La part de CSP défavorisées parmi nos parents d'élèves (près de 40 %), celle des boursiers (plus du tiers), la part de ceux habitant en ZUS (8 %), celle des élèves arrivant avec un an de retard (près de 20 %), sont-elles donc si similaires aux villes privilégiées de notre académie, comme Vincennes ou Saint-Mandé ? Dès lors et chiffres à l'appui, comment comprendre que notre établissement ne reçoive aucune dotation ni bienveillance particulières pendant que d'autres dont les populations sont autant défavorisées en bénéficient ? Nous pensons que cette décision est injuste et revient à ignorer les difficultés du collège Romain Rolland.

Ces difficultés étaient pourtant admises officiellement : établissement APV avec regard attentif à nos effectifs, doté d'un poste APS alors que l'Académie n'en comptait que 9 dans le département seulement. Avons-nous face à nous, des générations mieux loties que celles qui sont d'un an ou deux leurs aînées ? Sommes-nous subitement dans une zone et un établissement non violents ? Est-ce par hasard que le Rectorat a dépêché une Equipe Mobile de Sécurité il y a encore 10 jours ? Les violences quotidiennes (graves incivilités, coups, harcèlement…) sont réelles et perdurent, ce qui nous distingue de façon criante des établissements non classés auxquels vous nous assimilez.
C'est avec une triste assurance qu'à toutes ces questions nous répondons *NON !* Notre constat, notre vécu et la fatigue qui nous gagne nous rendent moins aptes à supporter ce quotidien professionnel.
Ainsi, nous voulons également que soit gratifié le temps consacré par les enseignants à leur travail spécifique et conséquent dans un établissement qui connaît les difficultés déjà évoquées. Il est incontestable qu'en dépit de ce constat, nous qui avons choisi d'enseigner à Romain Rolland, participons à la stabilisation des équipes et à la vie de l'établissement, de nos élèves : projet d'établissement, règlement intérieur et autres groupes de travail, équipes et commissions éducatives, dialogues avec les parents, concertations entre équipes, projets pédagogiques internes, voyages, sorties scolaires...

Cette reconnaissance ne peut avoir lieu en-dehors du dispositif REP, que notre établissement doit intégrer.

Pour obtenir ce droit légitime, l'équipe enseignante est mobilisée. En grève ce mardi 2 décembre, les professeurs reconduiront ce mouvement plusieurs fois par semaine et envisagent d'abandonner différentes missions en dehors du cadre statutaire et ce, jusqu'à l'entrée du collège dans le dispositif REP/REP+.
Nous attirons l'attention du public et alertons les familles sur la situation du collège.
Dans le même temps, nous demandons une audience auprès de vous afin de vous exposer plus en détails cette situation inadmissible, que vous accepterez, nous le souhaitons vivement, de reconsidérer.

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour la Section Intersyndicale,